BnF Gallica

La jeunesse héroïque : histoires vraies / texte et dessins de G. Fraipont,... ; Préface de Edmond Haraucourt

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Toulouse

BnF Gallica

. La jeunesse héroïque : histoires vraies / texte et dessins de G. Fraipont,... ; Préface de Edmond Haraucourt. 1920.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE « PETIT POSEUR »

CHACUN apprécie les choses suivant sa mentalité.

Le Germain ne pense pas comme le Gaulois et celui-ci s'en flatte.

Ce que le Français appelle courage, héroïsme est, par l'Allemand, qualifié lâcheté, trahison.

Vous jugerez par la suite s'il fut traître ou héros, ce jeune Alsacien, *Théophile Jagout*, au sujet duquel un odieux sous-officier boche écrivit à sa famille une lettre infâme, qui fut trouvée sur lui, et dont voici des extraits :

« Un traître vient d'être fusillé, un jeune « Français appartenant à l'une de ces « sociétés de gymnastique, d'éclaireurs ou « boy-scouts qui arborent des rubans trico- « lores, un pauvre gamin qui s'était mis en « tête d'être un héros... »

Comme ce pauvre gamin avait refusé de donner aucune information, il fut pris et passé par les armes.

« Il se dirigea d'un pas ferme vers un « poteau du télégraphe, continue le sous- « off, il s'y adossa, la verdure d'une vigne « derrière lui, et il reçut la volée du peloton « d'exécution avec un fier sourire sur le visage... *Le misérable petit poseur ! ! !* »

L'histoire de ce « petit poseur » fut consignée dans un procès-verbal ramassé en Alsace, et rédigé par un général bavarois.

Théophile Jagout était des environs de la Burgonde, près Sainte-Marie-aux-Mines, ce pays qui, avec d'autres localités et les vallées environnantes : Pontroye, le Bonhomme, la vallée de la Bruche, etc., forment un îlot de population gallo-romaine bien défini et qui a toujours résisté à la germanisation. On a voulu y imposer l'étude de l'allemand, mais c'est le français que l'on parle entre soi, tout au moins un patois dont le français, mélangé de vocables latins et celtiques forme la base.

On a eu beau « allemaniser » les noms des localités, appeler Sainte-Marie-aux-Mines, *Markirch* et le Bonhomme, *Diedolshansen*, les habitants sont immuablement restés Français ; toutes ces vallées qui ramifient au Nord de la Schlucht sont habitées par des groupes importants de populations « waelsch »

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Toulouse

comme disent avec mépris les Allemands ; populations « welches » comme nous disons fièrement nous autres.

Lorsque, quelque temps après le début de la guerre, des Bavarois pénétrèrent à la Burgonde, ils y furent reçus à coups de fusil partant de différents points. Ils ne savaient où riposter lorsque d'une maison du village sortit en courant un jeune garçon, c'était Théophile Jagout.

« Halte ! » lui cria un officier. Puis il lui demanda, en allemand, si la demeure était occupée... L'enfant fit mine de ne pas comprendre.

« Est-ce qu'il y a « du monde » dans cette maison », lui dit-il ensuite, répétant sa question en un français agrémenté d'un fort accent.

« Personne » ! répondit Théophile.

« C'est bien, mais prends garde si tu as menti ».

L'enfant se contenta de hausser dédaigneusement les épaules ; devant son air calme les Bavarois n'hésitèrent plus et continuèrent leur marche.

Mais, arrivés au devant de la maison, ils furent reçus par une fusillade nourrie tandis que de l'épaisseur du bois voisin d'autres coups de fusil les accueillirent et en couchèrent bon nombre sur le terrain.

D'habiles tireurs, embusqués des deux côtés, avaient visé juste et la plupart des balles avaient porté.

Ordre fut immédiatement donné de mettre le feu à la maison et de s'élancer en nombre vers le bois, puis Théophile Jagout fut arrêté et conduit devant le général.

« Savais-tu que tu nous trompais quand tu as répondu que cette maison était vide ? »

« Oui », répondit crânement le brave petit bonhomme.

« Alors ! toi, Alsacien, tu trahissais tes compatriotes, tu n'es qu'un petit lâche. »

« Je suis Alsacien et les Alsaciens

sont Français, c'est en les dénonçant que j'aurais commis une lâcheté et une trahison. »

« C'est bien, tu seras fusillé. »
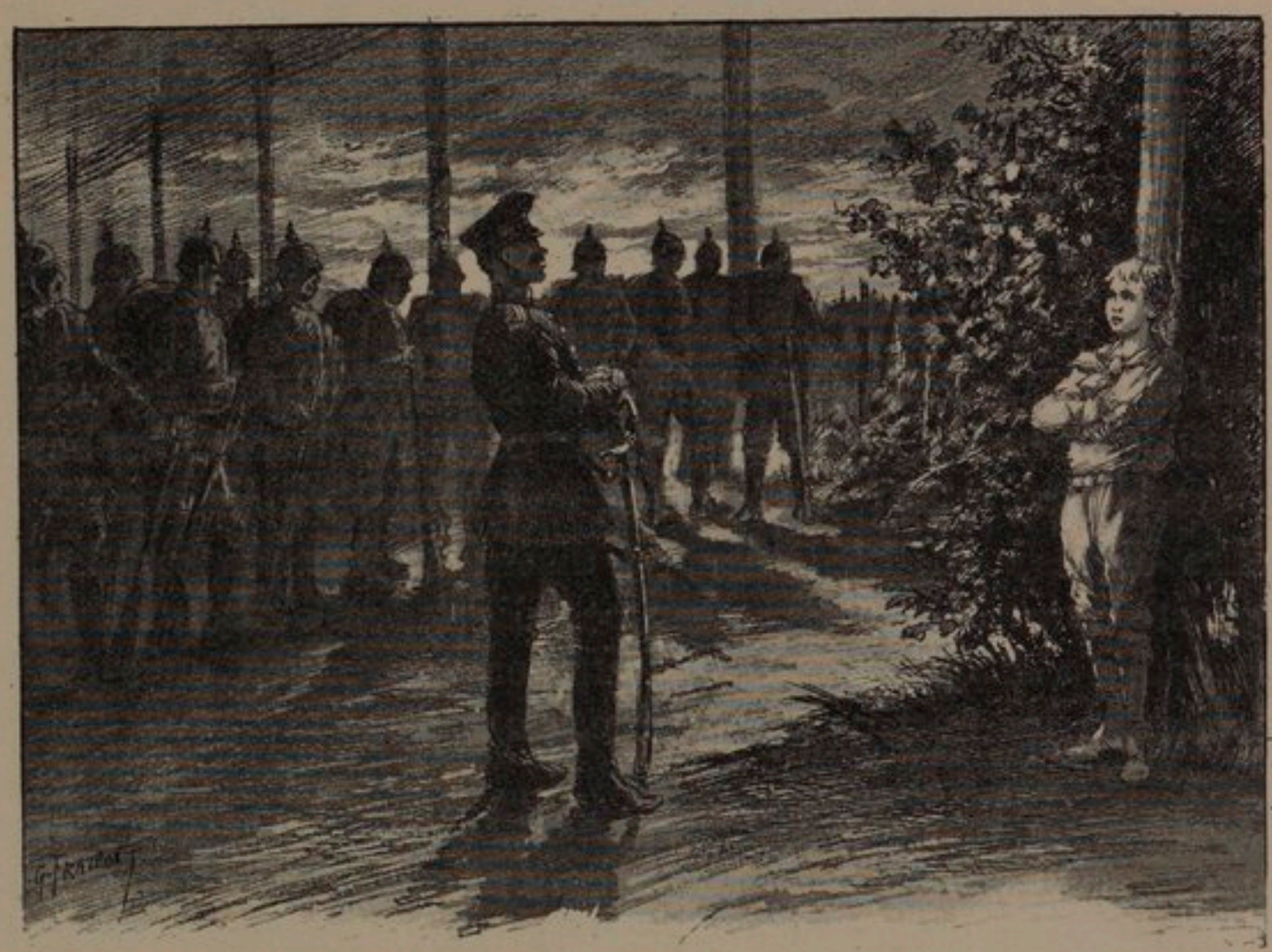
L'enfant reçut la sentence sans broncher et lorsque vint le soir, à l'heure indiquée pour l'exécution, le pauvre petit alla « d'un pas ferme », comme le disait lui-même l'officier, se placer devant ses bourreaux qui eurent l'épouvantable lâcheté de cribler de balles un pauvre enfant en présence d'un régiment de bandits casqués qui assistèrent en souriant à la mort du « Misérable Petit Poseur. »